

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ECOLE

ECOLE: **ECOLE ELEMENTAIRE DU MOULIN NEUF**
880 ROUTE D'ANTIBES
06410 BIOT

DATE: **20/03/17**

PARTICIPANTS:

- **Membres titulaires (Représentants des Parents, Enseignants, Représentants de la collectivité, DDEN)**
 - Représentants des parents: Mme Magali Georges (CP), Mme Badaud (CP/CE1), Mme Palazzoni (CE1), Mme Bellanger (CE1/2) Mme François (CM1), Mme Deronne (CM1/2), Mme Deville (CM2), Mme Frugier (présidente de l'APE), Mme Dupiol Emilie (trésorière).
 - Enseignants: Mme Marengo (CP/CE1), Mme Salicis (CE1), Mme Retaggi (CE1/2), Mme Arnaud (CE2), Mme Fromageau (CM1), M. Chaput (CM1/2), M. Bridoux (CM2 et directeur), Mme Roche (Enseignante spécialisée). Mme Ménard est excusée.
 - Mr Ferey (D.D.E.N)
 - Mairie de Biot: Mme Brosset (conseillère municipale élue à l'éducation), Mme Lecomte (référente périscolaire de l'école)

ORDRE DU JOUR:

- perspectives sur la rentrée scolaire prochaine,
- aménagements techniques dans l'école,
- Consultation sur une demande dérogatoire municipale pour la semaine à quatre jours,
- Questions diverses.

POINTS ESSENTIELS DE LA REUNION:

- Consultation sur une demande dérogatoire municipale pour la semaine à quatre jours

RELEVÉ DES CONCLUSIONS DU CONSEIL: (*joindre la délibération éventuelle s'il y a lieu*)

En préliminaire, le compte-rendu du deuxième conseil d'école a été approuvé.

– **Perspectives sur la rentrée scolaire prochaine.**

L'an prochain, 198 élèves sont prévus dans la structure élémentaire. Le départ plus conséquent de CM2 sortants que ne l'est l'arrivée des nouveaux élèves de C.P. provoque une chute des effectifs globaux de l'école. Une belle décroche qui permettra une meilleure utilisation des locaux dans une ambiance plus apaisée car les locaux de l'école étaient sur occupés.

Mme Colas, très efficacement remplacée par Mme Fromageau durant son congé parental, rejoindra l'équipe à la rentrée. Elle s'occupera également des CM1 mais à temps partiel, son complément de service sera assurée par Mme Dalban, qui aura aussi le ¼ temps du CE2 de Mme Arnaud et le ¼ temps du CE1 de Mme Salicis.

Mme Roche continuera d'officier en rééducation pédagogique et une nouvelle psychologue scolaire arrivera sur notre secteur, Mme Rouby. Une enseignante dédiée aux primo-arrivants et aux enfants du voyage pourra encore venir quelques heures par semaine pour aider de façon ponctuelle si besoin.

L'organisation actuelle avec trois double-niveaux reste nécessaire. A la demande de Mme Badaud sur l'orientation des élèves en double-niveau, Mr Bridoux rappelle que les enfants placés en double-niveau une année retourne habituellement en niveau simple l'année suivante. Des cas particuliers existent pour des raisons pédagogiques précises concernant des enfants à besoins particuliers, la famille est alors toujours consultée au préalable.

Voici l'organisation décidée en conseil des maîtres:

1 classe de C.P avec Mme Ménard,

1 classe de CP/CE1 avec Mme Marengo,

1 classe de CE1 avec Mme Salicis / Mme Dalban,

1 classe de CE2 avec Mme Arnaud / Mme Dalban,

1 classe de CE2/CM1 avec Mme Retaggi,

1 classe de CM1 avec Mme Colas / Mme Dalban

1 classe de CM1/CM2 avec Mr Chaput,

1 classe de CM2 avec Mr Bridoux et une personne inconnue à ce jour qui prendra son tiers de service.

L'école recevant également des enfants du voyage et plusieurs enfants non francophones chaque année, une enseignante dédiée à l'enseignement du français et à l'adaptation à l'école de ces enfants au profil particulier continuera d'effectuer une partie de son service à l'école, comme ce fut le cas cette année.

Les listes de répartition des nouvelles classes seront affichées comme chaque année, début juillet sous le préau extérieur. Et les listes de fournitures seront communiquées aux familles. Ces dernières respectent la liste de fournitures type recommandée par le ministère de l'Éducation nationale.

Cette année, la mairie de Biot a fourni une dotation supplémentaire au budget annuel des fournitures pour permettre l'acquisition de nouveaux manuels conformes aux nouveaux programmes. Les enseignants de même niveau se sont donc concertés afin de se répartir les achats par matière et permettre ainsi des échanges de manuels de classe en classe.

L'équipe enseignante tient à remercier la municipalité de Biot qui a eu à cœur d'accompagner au mieux les élèves de l'école en fournissant régulièrement un très bon niveau d'équipement des classes et des fournitures. Il en est de même en ce qui concerne le transport des classes au musée, à la médiathèque, au théâtre, et pour toutes les activités sportives organisées au cours de l'année. Toutes les communes n'ont pas cette priorité dans leur budget.

L'effort en ce sens a encore été cette année conséquent au bénéfice de l'ensemble des élèves de l'école et cet effort mérite en cette fin d'année d'être particulièrement souligné.

– **Concernant les aménagements techniques :**

Les petites réparations quotidiennes sont réalisées régulièrement par Mr Latty qui s'occupe également des devis en cas de réparations plus importantes. Trois demandes importantes restent en suspens pour l'école. Elles concernent:

- Le revêtement de la cour de récréation qui a vraiment besoin d'être refait, des trous et divers raccords entraînent la chute des enfants et sa rugosité aggrave leurs égratignures.
- La température dans l'ensemble des locaux, devient lors des pics de chaleur excessive. 32-33 degrés dès le matin dans l'ensemble des classes. Mme Brosset informe qu'à l'école Olivari la température est montée jusqu'à 37 degrés. Effet accentué dans notre école par le fait que de nombreuses classes ne peuvent plus

ouvrir les fenêtres de toit qui ont été condamnées pour empêcher des fuites en cas de pluie, Face aux coûts importants que générerait la climatisation entière des locaux, Mr Bridoux propose que soient placés des films teintés sur les verrières des couloirs et du hall d'entrée afin d'atténuer l'effet de serre. Actuellement, les enseignants apportent des ventilateurs pour rafraîchir davantage les enfants ainsi que des vaporisateurs. Il serait bon que chaque classe puisse être équipée de ventilateurs supplémentaires.

- Mme Brosset informe que la pose des derniers panneaux grillagés avec portillon , ainsi que la mise en place d'un visiophone, aura lieu lors des congés d'été.
- Mr Bridoux indique que l'encadrement des portes des toilettes des garçons, ayant subi diverses réparations tout au long de l'année continue de faire défaut: plusieurs enfants sont restés coincés dernièrement et de nombreuses fissures apparaissent tout autour. Un travail de maçonnerie plus poussé semble nécessaire.
- L'équipe enseignante réitère sa demande de fixation de vidéoprojecteurs achetés avec la coopérative d'école au plafond des classes. Ne souhaitant pas altérer des circuits cachés dans les faux-plafonds, il semble plus indiqué qu'un technicien s'en occupe. Mais qui et quand?

- Demande dérogatoire de la mairie de Biot pour un retour à la semaine de quatre jours.

Après avoir entendu les avis des parents d'élèves biotois concernant les rythmes scolaires par l'intermédiaire de sondages et lors de discussions lors des derniers comités consultatifs, Madame Debras a déposé une demande auprès de l'Inspection académique pour réorganiser le temps scolaire hebdomadaire sur quatre jours.

L'équipe enseignante propose de garder une matinée longue de 8h30 à 12h, d'allonger la pause méridienne d'1/4 d'heure afin de garantir un temps de repas plus serein pour les enfants et de reprendre la classe les après-midis de 14h à 16h30. C'est l'organisation à la journée retenue par toutes les écoles de la commune. Après différents échanges, le conseil est consulté pour approuver ou non la demande dérogatoire de la mairie. Sur tous les suffrages exprimés, une seule voix est contre. *(CF. feuille de délibération annexe)*

Mme Brosset indique qu'il y a un consensus au sein de l'équipe municipale pour maintenir malgré tout la qualité des prestations offertes aux familles. L'accueil des élèves perdurera jusqu'à 18h en semaine. Le mercredi, l'accueil aura lieu dès 7h45 et pourra se faire uniquement en matinée, si besoin, afin de permettre aux parents habitués à cet horaire de ne pas modifier leur emploi du temps professionnel.

Cette modification de l'organisation hebdomadaire sur un temps si court a de nombreux impacts sur le personnel municipal, l'équipe des animateurs, les intervenants extérieurs et les associations locales qui étaient sollicitées. L'espace des Arts et de la culture doit également modifier son organisation.

En réponse à la demande de certains parents d'une inscription à la carte pour le centre de loisirs, Mme Brosset oppose les contraintes de configuration du logiciel de facturation rendant la chose très complexe pour le moment.

L'équipe municipale se donne un délai d'un an pour observer les effets de ce brusque changement de l'organisation hebdomadaire avant d'y apporter d'éventuelles modifications.

Mme Brosset informe que lors du prochain CCVS, sera proposé l'augmentation du tarif du repas en restauration scolaire (de 3,01 à 3,06 €), ainsi que l'augmentation des tarifs de l'EAC qui n'avaient pas évolué depuis dix ans.

– **Organisation de la kermesse:**

Elle aura donc lieu le samedi 1er juillet, de 10h à 14 heures, selon la même organisation que l'an passé avec filtrage des entrées. Mme Brosset demande à ce que ce filtrage soit effectif pour éviter tout débordement. A partir de 12h, la restauration sera ouverte et le tirage de la tombola aura lieu vers 13h30. Mme Frugier constate que la vente de tickets démarre très doucement cette année malgré de nombreux lots en jeu. Un appel est également fait pour apporter des barnums et autres grands parasols pour ombrager au maximum les stands très exposés en journée.

– **Questions diverses:**

– **Des parents d'élèves sur l'association «Les canailles à l'anglaise» :**

Association qui officiait en maternelle il y a quelques années et qui offre ses services dans d'autres écoles de Biot actuellement. Les parents d'élèves demandent l'autorisation d'établir une convention avec cette association pour qu'elle puisse également intervenir auprès des enfants du Moulin neuf sur le temps périscolaire entre 16h30 et 18h l'an prochain. Il faudrait alors que l'intervenante puisse occuper une salle autre que la salle polyvalente. Et qu'un nombre suffisant de parents d'élèves soit intéressé.

– **Concernant les incivilités de stationnement sur le parking lors des entrées et sorties de classe.**

Mr Bridoux relaie l'action enclenchée par l'équipe de l'école maternelle du groupe sur la proposition de sensibiliser en début d'année tous les parents d'élèves sur l'impact collectif de stationnements gênants. Car un véhicule mal garé sur le bord d'un trottoir peut empêcher le passage de bus qui bloque alors l'ensemble des véhicules sur le parking et empêche par effet de domino l'accès à l'école depuis la départementale. Des actions coup de poing de la police municipale sont envisagées avec recueil des immatriculations de véhicules gênants.

– Questions de dernière minute:

- Au sujet de chansons et de vidéos pas toujours adaptées à l'âge de tous les enfants qui sont proposées sur le temps périscolaire: une plus grande vigilance est demandée et est évoquée la possibilité que la médiathèque de Biot mette à disposition de l'équipe périscolaire quelques documents ressources à utiliser en cas de besoins.
- Concernant la rentrée des CP, une demande de décalage de l'horaire d'accueil est énoncée par les parents d'élèves pour le premier jour. Mr Bridoux va en faire la demande auprès de l'Inspecteur de circonscription pour la rentrée prochaine. Cela ne pourra se faire qu'en adéquation avec les normes de sécurité en vigueur.

- Remerciements:

Le directeur de l'école remercie pour leur participation aux trois conseils d'école et leur implication cette année, tous les représentants des parents d'élèves, les membres de l'APE et l'APE elle-même pour leur soutien toujours très actif dans la réalisation des projets des classes. Mme Fromageau est également mise à l'honneur pour avoir remplacé Mme Colas avec beaucoup de sérieux et d'investissement toute l'année, en CM1 et pour avoir assuré un suivi pédagogique de réelle qualité. Mr Bridoux remercie aussi l'équipe enseignante «tout-terrain» de l'école qui s'est adaptée cette année encore à beaucoup de changements institutionnels: nouveaux programmes, nouveau livret d'évaluation, nouveaux projets en sciences et en musique...

Enfin l'équipe municipale est chaleureusement remerciée pour l'investissement en temps, en moyens octroyés cette année pour accompagner les enfants dans des projets de qualité et pour l'écoute attentive que le service des affaires scolaires a eu quant aux demandes souvent exigeantes des parents et des enseignants de la commune...

L'ordre du jour ayant été traité dans son intégralité, la séance est levée.

à Biot , le 24/06/2017,

Le président du conseil d'école faisant office de secrétaire de séance,

F. Bridoux